

UBO

Université de Bretagne Occidentale

iut

INSTITUT
UNIVERSITAIRE
DE TECHNOLOGIE

Brest

Morlaix

GESTION DES
ENTREPRISES ET DES
ADMINISTRATIONS

*livret de
l'étudiant*

ANNÉE
UNIVERSITAIRE

2018 - 2019

Bienvenue à l'IUT de Brest-Morlaix !

Pour l'ensemble des professionnels de l'industrie, des services et du commerce, les IUT sont un atout pour intégrer aisément le monde du travail.

Comme il l'a fait pour 50 promotions d'étudiants, l'IUT de Brest-Morlaix vous accompagnera dans la construction de votre projet professionnel.

Les équipes pédagogiques s'impliquent pleinement dans votre formation et votre travail sera le complément indispensable de votre réussite. A l'issue de votre formation, votre capacité d'adaptation au monde professionnel et votre qualification seront reconnues dans tous les secteurs d'activité.

Le DUT vous donnera également la possibilité de vous engager dans des poursuites d'études à différents niveaux : licences professionnelles (bac + 3) souvent au sein même des IUT, écoles d'ingénieurs, écoles de commerce, en licence à l'université.

Enfin, un réseau dynamique d'associations étudiantes facilitera votre intégration au sein de votre département et de l'IUT.

Ensemble, construisons votre avenir professionnel !

Franck Le Bolc'h, Directeur de l'IUT de Brest-Morlaix

L'IUT est proche des acteurs économiques ce qui se caractérise par un lien fort avec l'entreprise.

Le DUT est une réelle formation technologique avec des formateurs compétents issus du monde universitaire ou de l'entreprise qui cherchent à transmettre avec passion leurs savoirs.

D'ailleurs, la plupart des entreprises ne s'y trompe pas : embaucher un DUT, c'est embaucher quelqu'un d'opérationnel.

Faire le choix de l'IUT de Brest-Morlaix, c'est accéder à un métier et un diplôme tremplin qui permet le saut vers la vie professionnelle ou la poursuite d'études en France ou à l'étranger.

Philippe Léon, Groupe Meunier Industries.



SOMMAIRE

Trouvez toutes les informations sur votre année

LES FORMATIONS DE L'IUT

Page 01

LE DIPLÔME

Page 03

L'IUT ET L'INTERNATIONAL

Page 04

FONCTIONNEMENT DE L'IUT

Page 05

LE RÈGLEMENT INTÉRIEUR

Page 06

CHARTRE ANTI-PLAGIAT DE L'UBO

Page 09

LES ACTEURS DE LA PRÉVENTION

Page 11

CONDUITE À TENIR EN CAS D'INCENDIE / ACCIDENT / URGENCE MÉDICALE

Page 12

ENT : ESPACE NUMÉRIQUE DE TRAVAIL

Page 15

LA VIE ÉTUDIANTE

Page 16

L'ORGANIGRAMME DE L'IUT

Page 18

LE DÉPARTEMENT

Page 19

LES ENSEIGNANTS & LES PERSONNELS TECHNIQUES

Page 21

LES ENSEIGNEMENTS

Page 22

CALENDRIER UNIVERSITAIRE

Page 31

LES FORMATIONS DE L'IUT

6 DUT

Diplômes Universitaires de Technologie

Génie Mécanique et Productique (GMP)

Génie Électrique et Informatique Industrielle (GEII)

Génie Biologique (GB)

- Agronomie
- Analyses Biologiques et Biochimiques
- Génie de l'Environnement

Gestion des Entreprises et des Administrations (GEA)

- Gestion Comptable et Financière (GCF)
- Gestion et Management des Organisations (GMO)

Gestion Administrative et Commerciale des Organisations (GACO)

Génie Civil - Construction Durable (GC-CD)

16 LP

Licences Professionnelles - 16 mentions et 19 parcours

LP INDUSTRIE

Conception et Processus de Mise en Forme des Matériaux

Métiers du BTP, bâtiment et construction : 2 parcours (*Conception en Architecture Métallique et Gestion Technique du Patrimoine Immobilier*)

Conception de Produits Industriels (*Conception de Produits Industriels*)

Mise en Forme des Matériaux et Soudage

Froid Industriel et Commercial ou Gestion de Maintenance des Installations Énergétiques

Industrie Navale et Maritime

Conception et Amélioration de Processus et Procédés Industriels : 6 parcours (*Production et Gestion Industrielle et Mécanique, Production et Gestion Industrielle en Bois, Production et Gestion Industrielle navigabilité aéronef, Production Industrielle Robotisée et Automatisée, Production et Gestion Industrielle Métiers de la Mode, Production et Gestion Industrielle Technologie des Matériaux*)

Systèmes Automatisés Réseaux et Informatique Industrielle

Métiers de l'Électricité et de l'Énergie

LP COMMERCE GESTION

Commerce et Distribution : 5 parcours (*Marketing et distribution de produits frais, Marketing et distribution Spécialisée, Marketing services et relation client, Logistique de Distribution, Formapack-Technico-commercial en emballage et conditionnement*)

Métiers de la Gestion et de la Comptabilité : Responsable de portefeuille clients en cabinet d'expertise

Management des Activités Commerciales : 4 parcours (*Management des Services, Management de la Distribution, e-Management et Marketing Digital, Management des Activités Maritimes*)

LP AGRI - AGRO - BIOLOGIE

Agronomie : 2 parcours (*Métiers du Conseil en Élevage, Management des Organisations Agricoles*)
Bio-Industries et Biotechnologies (*Innovations et Plate formes Biotechnologies*)

LE DIPLÔME

Modalités de délivrance du Diplôme Universitaire de Technologie

1. Le Diplôme Universitaire de Technologie est décerné aux étudiants qui ont validé les quatre semestres du cursus DUT.
2. La validation d'un semestre est acquise de droit lorsque l'étudiant a obtenu à la fois :
 - Une moyenne générale égale ou supérieure à 10 sur 20 et une moyenne égale ou supérieure à 8 sur 20 dans chacune des unités d'enseignement ;
 - La validation des semestres précédents, lorsqu'ils existent.

Lorsque les conditions posées ci-dessus ne sont pas remplies, la validation est assurée, sauf opposition de l'étudiant, par une compensation organisée entre deux semestres consécutifs sur la base d'une moyenne générale égale ou supérieure à 10 sur 20 et d'une moyenne égale ou supérieure à 8 sur 20 dans chacune des unités d'enseignement constitutives de ces semestres. Le semestre servant à compenser ne peut être utilisé qu'une fois au cours du cursus.

Le jury, dans son pouvoir discrétionnaire, peut proposer la délivrance du Diplôme Universitaire de Technologie dans d'autres cas.

Le redoublement est de droit dans le cas où l'étudiant a obtenu la moyenne générale et lorsque celle-ci ne suffit pas pour valider un semestre. Cette possibilité de redoublement n'est pas valable plus de deux semestres, sauf cas de force majeure dûment justifié et apprécié par le Directeur de l'IUT, après information préalable du Responsable de Département.

3. Les étudiants qui n'obtiennent pas le DUT reçoivent une attestation d'études comportant la liste des unités d'enseignement capitalisables qu'ils ont acquises (moyenne égale ou supérieure à 10 sur 20) et les crédits correspondants.

4. La validation de tout semestre donne lieu à l'obtention de l'ensemble des unités d'enseignement qui le composent et des crédits européens correspondants.

5. Dans l'éventualité où l'étudiant valide son semestre 1 mais ne valide pas son semestre 2 (pas de compensation appliquée), l'étudiant peut poursuivre au semestre 3. La validation définitive du semestre 2 se fait si la moyenne générale des 2 semestres (2&3) est supérieure ou égale à 10/20, sous condition du 8/20 minimum pour toutes les UE.

Remise du diplôme

Une attestation est remise en fin de semestre 4, après délibération du jury et validation de ses décisions. Le diplôme officiel est remis à partir de mi janvier de l'année suivante

L'IUT ET L'INTERNATIONAL

L'IUT vous offre de nombreuses possibilités de mobilité : semestre dans une université partenaire, stage ou DUETI. N'hésitez pas à prendre contact avec le responsable des relations internationales de votre département qui se chargera d'étudier la faisabilité de votre projet de mobilité avec vous. 91 Étudiants sont partis en mobilité internationale l'an dernier dont une dizaine en semestre dans une université partenaire (Canada, Allemagne, Espagne).

Les bourses :

Il existe 4 types d'aide à la mobilité afin de vous soutenir dans votre projet, quel que soit votre budget :

- ERASMUS +, accessible aux boursiers et non boursiers dans le cadre d'une mobilité en Europe (Fonds Européens)
- AMI / Aide à la Mobilité Internationale accessible uniquement pour les boursiers dans le cadre d'une mobilité en Europe ou à l'International (Bourse du Ministère de l'Enseignement Supérieur)
- JALI / Jeunes à l'International, accessible aux boursiers et non-boursiers dans le cadre d'une mobilité en Europe ou à l'International (aide de la Région Bretagne)
- Aide à la Mobilité Internationale de Brest Métropole accessible aux boursiers.

Qu'est-ce que le DUETI ?

Le DUETI est un diplôme complémentaire, s'effectuant après deux années de DUT. Il offre à des étudiants la possibilité de compléter leur formation universitaire et professionnelle en y apportant une dimension internationale. La seule condition d'admission est donc d'avoir préparé au préalable un DUT, et de présenter un dossier pour passer la sélection interne à l'IUT. Contactez votre responsable relation internationales pour en savoir plus.

Le + : une réunion de présentation de l'ensemble des dispositifs d'aide à la mobilité internationale (modalités, calendrier, ..) est organisée à la rentrée pour l'ensemble des étudiants sur les sites de Morlaix et Brest.

Contact : pour tout projet de mobilité, rapprochez vous du responsable relations internationales de votre département.

LE FONCTIONNEMENT DE L'IUT

L'IUT est administré par un Conseil d'Institut élu, et dirigé par un Directeur élu par ce conseil.

Le Conseil de l'IUT a été renouvelé en 2015. Il se compose de 30 membres répartis entre les collèges suivants :

- Personnalités extérieures : 10 (mandat de 4 ans)
- Enseignants : 10 (mandat de 4 ans)
- Personnels non enseignants : 4 (mandat de 4 ans)
- Etudiants : 6 (mandat de 2 ans). Leur mandat ayant pris fin, des élections seront organisées au cours du premier trimestre de l'année universitaire. Tous les étudiants et étudiantes sont invités à y participer.

Le Conseil de département :

est composé de tous les enseignants permanents, des enseignants vacataires et des personnels non enseignants.

Ce Conseil est consulté sur :

- la nomination du Chef de département.
- le projet de budget du département.
- les questions pédagogiques
- le fonctionnement général du département.

Il est présidé par le Chef de département. Il se réunit au moins deux fois par an. Au cours de l'une des réunions, des représentants des étudiants peuvent y être invités.

LE RÈGLEMENT INTÉRIEUR

Dispositions générales

1 - Horaires d'ouverture

Durant l'année universitaire, l'Institut est ouvert selon les horaires suivants :
Du lundi au jeudi de **07h00 à 19h30**, le vendredi de **7h00 à 18h30**.

Durant les périodes d'interruption d'enseignement au cours de l'année universitaire, les horaires précités peuvent être réduits en fonction des nécessités de service.

2 - Occupation des locaux

La mise à disposition de locaux de l'IUT au profit de tiers à l'Université doit faire l'objet d'une convention préalable.

En dehors des activités pédagogiques, de recherche et administratives normales inhérentes à la mission de l'établissement, toute occupation de locaux liée à des activités annexes par des organismes internes de l'UBO ou extérieurs à celle-ci devra sans exception aucune, faire l'objet d'une demande d'utilisation des locaux universitaires avalisée préalablement par le Directeur de l'IUT.

3 - Stationnement des véhicules

Le stationnement de véhicules sur les zones interdites signalées par des panneaux ou des bandes jaunes sur bordures ou sols et sur les voies de circulation et d'accès réservées aux services de secours et d'urgence ou de livraison peut être verbalisé par la force publique sur réquisition de l'Université.

Les dommages subis par les véhicules stationnés sur une zone interdite du fait de l'intervention de services de secours ou d'urgence relèvent de la pleine responsabilité de leurs propriétaires.
Les étudiants doivent uniquement utiliser les parkings situés dans la partie haute de l'IUT.

4 - Interdiction de fumer

Tous les locaux à usage collectif sont interdits aux fumeurs (Décret n° 92-478 du 29 mai 1992). L'IUT de Bres-Morlaix prévoit des emplacements dédiés aux fumeurs. Ces derniers ont l'obligation de fumer uniquement sur les espaces prévus à cet effet.

Obligation d'assiduité

En application de l'article 16 de l'arrêté du 03 août 2005, relatif au DUT dans l'Espace européen de l'enseignement supérieur, il est précisé les conditions de mise en œuvre de l'obligation d'assiduité.

Règle générale : l'assiduité à tous les enseignements (Cours Magistraux, Travaux Dirigés, Travaux Pratiques), conférences, visites, stages, et de manière générale à toutes les activités organisées par le département, est obligatoire conformément au Programme Pédagogique National. Le contrôle de l'assiduité aux CM, TD, TP, est placé sous la responsabilité de chaque enseignant et des directeurs des études. La présence aux autres activités sera contrôlée par les enseignants et/ou les directeurs des études.

L'absentéisme peut aboutir à une non validation de semestre et à l'attribution d'un avis défavorable de poursuite d'études. En accord avec le chef de département, le directeur des études concerné détermine, autant que possible, les modalités pédagogiques adaptées prenant en compte les besoins des étudiants engagés dans la vie active ou assurant des responsabilités particulières de la vie universitaire, la vie associative, des étudiants chargés de famille, des étudiants en situation de handicap et des sportifs de haut niveau.

Absences programmées (permis de conduire, visites médicales et autres rendez-vous) : l'étudiant remplit un formulaire (disponible au secrétariat du département) avant l'absence et y agrafe une copie de la convocation : l'absence sera ainsi justifiée. Pour les absences en TP, prévenir si possible l'enseignant.

Absences imprévues (maladie, problèmes familiaux, etc.) : l'étudiant prévient l'IUT dès que possible (prévenir le secrétariat du département) et, le jour du retour à l'IUT, l'étudiant remplit le formulaire (disponible au secrétariat du département) et y agrafe le certificat médical ou tout justificatif valable : l'absence sera ainsi justifiée. Le certificat médical doit être fourni, au plus tard, le jour du retour à l'IUT.

Pour toute autre raison personnelle particulière, l'étudiant explique par écrit la cause de l'absence et échange directement avec le directeur des études. La justification de cette absence restera à la discrétion de ce dernier.

En cas d'absence prolongée, l'étudiant doit prévenir le département dès que possible ; à défaut, il sera contacté par courrier officiel du chef de département lui rappelant l'obligation d'assiduité.

Absences aux contrôles : toute absence injustifiée par la direction des études à un contrôle (Devoir Surveillé DS, TD ou TP) entraîne l'attribution de la note zéro, prise en compte dans le calcul de la moyenne du module.

Pour les étudiants dont l'absence en DS est justifiée, une séance de rattrapage est organisée à une date choisie par la direction des études. Le rattrapage des séances de TP notés n'est pas prévu (pas de note).

Absences non justifiées hors contrôles : une absence non justifiée par la direction des études à toute séance d'enseignement (CM, TD, TP ou autres formats pédagogiques) donne lieu à l'attribution d'une pénalité de 0.05 point appliquée à la note moyenne finale du semestre concerné. Cette pénalité est appliquée de façon cumulative pour chaque absence comptabilisée. L'absence est comptabilisée par 1/2-journée à compter de la première heure d'absence constatée.

Retards : en cas de retard, l'admission en salle de cours est décidée par l'enseignant. En cas de refus d'accès à la salle de cours, la pénalité d'absence est appliquée.

L'absentéisme peut donc aboutir à une non validation de semestre, de DUT et peut conduire à l'attribution d'un avis défavorable de poursuite d'études.

En accord avec le Chef de département le directeur des études concerné détermine autant que possible les modalités pédagogiques adaptées prenant en compte les besoins particuliers des étudiants engagés dans la vie active ou assurant des responsabilités particulières dans la vie universitaire, la vie étudiante ou associative, des étudiants chargés de famille, des étudiants en situation de handicap et des sportifs de haut niveau.

Activités facultatives

Afin d'encourager la pratique d'activités physiques et sportives et participation à des activités culturelles ou l'implication dans des activités de soutien à la réussite des étudiants, il est proposé aux étudiants préparant le DUT ou une licence professionnelle une option facultative, activité sportive ou activité culturelle.

L'étudiant qui participe à une de ces activités proposées peut bénéficier d'une bonification attribuée par l'enseignant habilité. Cette bonification est calculée en prenant le 1/20ème des points supérieurs à 10 (dans la notation sur 20) et est ajoutée à la moyenne générale du semestre concerné par l'activité. La bonification retenue, dans le cas où l'étudiant participerait à différents types d'activité sera celle qui lui sera la plus favorable. Les bonifications ne sont pas cumulables.

Contrôle des connaissances

Les modalités de contrôle des connaissances (MCC) sont soumises au vote du Conseil d'Institut pour l'année universitaire à venir et transmises à la Présidence de l'Université pour examen et vote par les Conseils centraux. Les modalités de contrôle des connaissances sont communiqués à tous les étudiants lors de la réunion de rentrée universitaire. Ces modalités sont communiquées dans le mois suivant le début de la formation.

Le cadre de tenue des examens et des évaluations pour l'ensemble de l'offre de formation de l'IUT (DUT et licence professionnelle) fait référence au Guide des examens votés par la CFVU du 23 juin 2015.

Fraude ou tentative de fraude lors d'un contrôle

Circulaire n° 2000-033 - 1er alinéa ; article 22 ; Décret n° 92-657 modifié du 13/07/1992 :

« En cas de flagrant délit de fraude ou tentative de fraude aux examens ou concours, le responsable de la salle prend toutes mesures pour faire cesser la fraude ou tentative de fraude sans interrompre la participation à l'épreuve du ou des candidats. Il saisit les pièces ou matériels permettant d'établir ultérieurement la réalité des faits. Il dresse un procès-verbal contresigné par les autres surveillants et par le ou les auteurs de la fraude ou de la tentative de fraude. En cas de refus de contresigner, mention est portée au procès-verbal ».

Aucun échange de calculatrice n'est permis en examen.

Utilisation du téléphone portable

Tout objet potentiellement bruyant tel que le téléphone portable, montre,.. doit être mis en veille pendant les enseignements, sous peine d'exclusion. Tout instrument électronique, téléphone portable, calculette, ... pouvant stocker des fichiers ou donnant accès à internet pendant les examens, tout enregistrement sonore ou visuel pendant les cours et examens est interdit.

CHARTRE ANTI-PLAGIAT DE L'UBO

Université de Bretagne Occidentale



Approuvée par le Conseil d'administration de l'Université de Bretagne Occidentale en date du 26 avril 2012 sur proposition du CEVU en date du 13 mars 2012.

Préambule

L'Université de Bretagne Occidentale est engagée contre le plagiat, afin de garantir la qualité de ses diplômes et l'originalité des publications pédagogique et scientifiques de ses personnels enseignants et/ou chercheurs. Les travaux quels qu'ils soient (devoirs, compte rendu, mémoire, cours, articles, thèses), réalisés aussi bien par les étudiantes que par les personnels universitaires, doivent toujours avoir pour ambition de produire un savoir inédit et d'offrir une lecture nouvelle et personnelle d'un sujet. La présente charte définit les règles à respecter en la matière, par l'ensemble des étudiants et universitaires.

Article 1

Les étudiants et les personnels sont informés que le plagiat constitue une violation grave de l'éthique universitaire. Le plagiat consiste à reproduire un texte, une partie d'un texte, toute une production littéraire ou graphique, ou des idées originales d'un auteur, sans lui reconnaître la paternité par des guillemets appropriés et sans une indication bibliographique convenable.

Article 2

Les étudiants et les personnels s'engagent de façon implicite par leur inscription ou leur installation à l'université à ne pas commettre de plagiat dans leurs travaux, quels qu'ils soient : devoirs et compte rendu remis par les étudiants à un enseignant, mémoire, cours, articles de recherche, thèse. Le fait de commettre un plagiat en vue d'obtenir un diplôme, une note, un diplôme ou un grade universitaire est une circonstance aggravante. Le fait de commettre un plagiat dans un document destiné à être publié, mémoire de master ou thèse, article à paraître dans une revue, est aussi une circonstance aggravante. La reproduction d'une œuvre originale sans le consentement de l'auteur est de plus qualifiée juridiquement de contrefaçon (articles L.335-2 et 335-3 du code de la propriété intellectuelle).



Article 3

Les étudiants et les personnels s'engagent à citer, en respectant les règles de l'art, les travaux qu'ils utilisent ou reproduisent partiellement. Les reproductions de courts extraits en vue d'illustrations, ou à des fins pédagogiques sont en effet autorisées sans nécessité de demander le consentement de l'auteur. Néanmoins, la méthodologie d'un travail universitaire, quel qu'il soit, implique que les emprunts soient clairement identifiés (guillemets) et que le nom de l'auteur et la source de l'extrait soient mentionnés. Les travaux universitaires ne consistent pas en la reproduction d'une ou de plusieurs sources, mais doivent toujours avoir pour ambition de produire un savoir inédit et d'offrir une lecture nouvelle et personnelle du sujet.

Article 4

L'Université de Bretagne Occidentale se réserve le droit de rechercher systématiquement les tentatives de plagiat par l'utilisation d'un logiciel de détection de plagiat. Les étudiants et les personnels s'engagent à communiquer, sur simple demande de l'Université, une version numérique de leurs travaux, afin de permettre cette détection.

Article 5

Les manquements à la présente chartre sont passibles de sanctions disciplinaires prévues au Code de l'Éducation et s'échelonnent de l'avertissement à l'exclusion définitive de tout établissement public d'enseignement supérieur. En cas de suspicion de plagiat, la section disciplinaire compétente de l'UBO sera saisie. En plus de la procédure disciplinaire, les auteurs de plagiat s'exposent à des poursuites pénales pour contrefaçon. Toute information complémentaire sur les textes législatifs et réglementaires en vigueur et les règles de l'art pour la citation, peut être consultée dans le dossier plagiat sur le site de l'Université de Bretagne Occidentale.

LES ACTEURS DE LA PRÉVENTION

▶ **Le Président de l'Université**

Il dirige l'Université, et définit la politique générale en hygiène et sécurité, et veille à son application. Il est responsable de la santé et de la sécurité du personnel et des usagers.

▶ **Le Directeur d'Institut ou d'UFR**

Il a à l'échelle de l'IUT, les mêmes responsabilités que le président de l'Université. Il peut nommer, parmi les personnels, un assistant de prévention chargé de la mise en oeuvre des règles d'hygiène et de sécurité.

▶ **Le Service Universitaire de Médecine Préventive et de Promotion de la Santé (SUMPPS)**

Il organise les visites médicales, propose des consultations, dispense des soins infirmiers et mène des actions de prévention et de promotion de la santé auprès des étudiants. Il accueille et accompagne les étudiants en situation de handicap ou de maladie. Ces étudiants peuvent bénéficier d'aménagement(s), d'études et/ou d'examens afin de faciliter leur insertion et réussite à l'Université.

Contact : 02.98.01.82.88

▶ **Le comité d'Hygiène et de Sécurité et des Conditions de Travail (CHSCT)**

Il est composé des représentants de l'administration de l'Université de représentants du personnel et de représentants des étudiants.

▶ **Les Sauveteurs Secouristes du Travail (SST)**

Ils sont chargés de porter les premiers secours à toute personne victime d'un accident ou d'un malaise. La liste des SST est affichée dans les salles d'enseignement.

CONDUITE À TENIR EN CAS D'INCENDIE

Alerter en utilisant les déclencheurs manuels (boîtiers de couleur rouge placés dans les circulations) : activation de l'alarme sonore.

Prévenir le responsable de la composante ou du laboratoire en précisant le lieu, la nature, et l'importance du sinistre.

Attaquer si possible le feu avec les moyens à disposition (ex : extincteurs)

Prendre des mesures de sécurité couper le gaz, fermer les portes, attendre si possible l'équipe locale de sécurité...

Guider accueillir ou faire accueillir les secours

Prévenir les pompiers en composant le 18 et préciser dans l'ordre suivant :

- le nom et l'adresse de la composante
- le lieu précis du sinistre (bâtiment, étage...)
- l'identification de l'accès au campus (lettre, nom de la rue...)
- la nature du sinistre...

Ne jamais raccrocher le premier

Garder son calme

Consignes d'évacuation des bâtiments cesser le travail et fermer les fenêtres et vannes de gaz s'il y en a dès l'audition du signal sonore.

Évacuer le bâtiment sans précipitation, en fermant les portes des locaux, et en se dirigeant vers l'issue la plus proche

- Ne pas prendre l'ascenseur
- Ne pas se réfugier aux étages supérieurs

Se regrouper aux points de rassemblement à l'extérieur des bâtiments

Recommandations

- Dans la chaleur et la fumée, se baisser (l'air frais est près du sol).
- Si les couloirs et les escaliers sont envahis par la fumée, rester sur place, maintenir fermées les portes d'accès des locaux, manifester sa présence et attendre les secours.

CONDUITE À TENIR EN CAS D'ACCIDENT OU D'URGENCE MÉDICALE

Alerter

Le SAMU en composant le 15
Préciser dans l'ordre suivant :

- le nom et l'adresse de la composante
 - le lieu où se trouve(nt) la (les) victimes(s) (bâtiment, étage...)
 - la nature des lésions
 - le nombre de victimes
-
- Ne jamais raccrocher en premier
 - Ne jamais laisser seule la victime

Prévenir

Un Sauveteur Secouriste du Travail (SST) : la liste des SST
affichées dans les salles de cours et disponibles sur le site intranet

- Respecter les consignes données par le médecin du SAMU
- Ne bouger en aucun cas la victime, sauf danger majeur existant

Guider

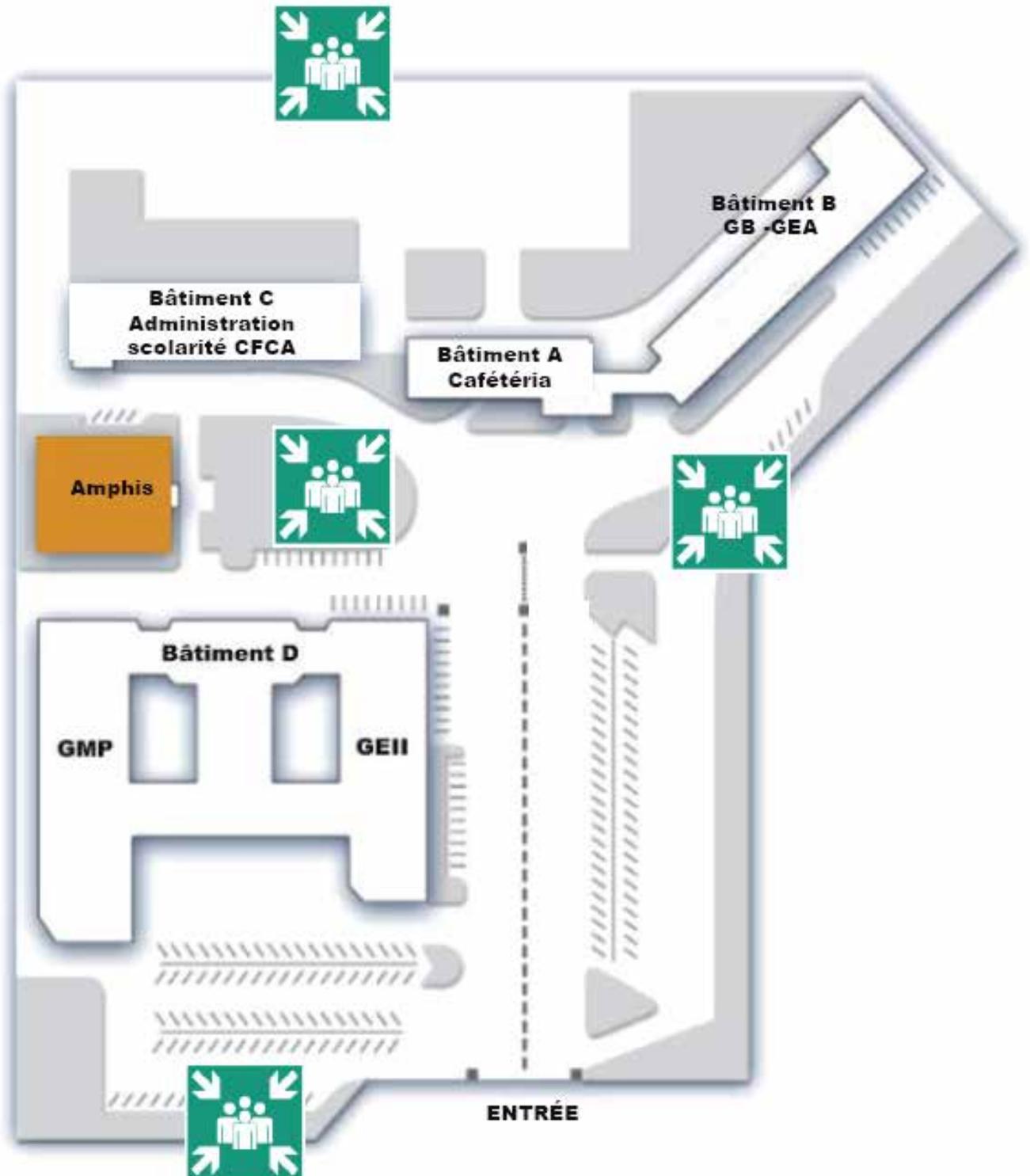
Accueillir ou faire accueillir les secours

Médecine préventive

Le service universitaire de médecine préventive de promotion de la santé (SUMPPS) est situé au
13 rue de lanrédec (Brest). Consultations sur rendez-vous : 02 98 01 82 88

CONSIGNES D'ÉVACUATION DES BÂTIMENTS

Implantation des points de rassemblement du site de l'IUT de Brest



Lors de l'évacuation des bâtiments, le regroupement à l'extérieur se fait au point de rassemblement le plus proche

ENT : ESPACE NUMÉRIQUE DE TRAVAIL

Qu'est-ce que c'est ?

L'ENT est un bureau virtuel qui donne accès aux usagers à l'ensemble des ressources et services numériques en ligne.

Une fois authentifié sur votre environnement numérique de travail, vous trouverez les informations et services qui relèvent de votre statut et/ou fonction.

A quoi ça sert?

Selon son profil, il est possible de :

- ▶ Se réinscrire en ligne
- ▶ Lire et envoyer des messages électroniques
- ▶ Effectuer des recherches documentaires
- ▶ Accéder à son dossier personnel, ses fichiers (espace de stockage)
- ▶ Accéder à des ressources pédagogiques
- ▶ Connaître les événements associatifs, culturels, sportifs
- ▶ Accéder à des formulaires administratifs
- ▶ Envoyer des fichiers volumineux (filex)

Comment y accéder ?

- Se connecter sur <https://ent.univ-brest.fr>
- Saisir votre n° étudiant



Vous trouverez votre numéro étudiant sur votre carte étudiant. Si vous ne l'avez pas, adressez-vous à votre scolarité

- Saisir votre passeport informatique

Il vous a été envoyé à votre adresse mail personnelle dans les 48h après votre inscription, dans le cas contraire, adressez-vous à votre scolarité.



- Personnaliser le mot de passe et le conserver précieusement

Félicitations ! Vous possédez désormais un compte UBO et une adresse mail étudiante du type **prenom.nom@etudiant.univ-brest.fr**

LA VIE ÉTUDIANTE

Associations étudiantes

Département Génie Électrique et Informatique Industrielle (GEII)
electrodutgeii@gmail.com

- Electroduct

Département Génie Mécanique et Productique (GMP)
iut-brest-morlaix.gmp@univ-brest.fr

- Mécanindus

Département Gestion des Entreprises et des Administrations (GEA)
aegeabdebrest@gmail.com

- AEGEA

Département Génie Biologique (GB)
iut-brest-morlaix.gb@univ-brest.fr

- ASSOGB

Département Gestion Administrative Commerciale (GACO)
iut-brest-morlaix.gaco@univ-brest.fr

- GACOME (GACO Mouvement Étudiants)

Breiz'IUT

Restaurants Universitaires

- ▶ Resto U Brest Centre : 7 avenue Foch - 02 98 01 69 15
- ▶ Resto U Kergoat : Rue du Commandant Vibert - 02 98 03 22 56
- ▶ Resto U Le Bouguen : 2 bis avenue Le Gorgeu - 02 98 03 39 21

Restaurants ouverts du lundi au vendredi. Seul le RU de Kergoat reste ouvert le vendredi soir.



Cafétérias

- Cafétéria de l'IUT - Site de Brest : Rue de Kergoat
- Cafétéria - Site de Morlaix : Quai du Léon
- Cafétéria de Médecine - 22 avenue Camille Desmoulin
- Cafétéria d'AES - 20 avenue Le Gorgeu

CARTE UBO MULTI SERVICES

La carte étudiante permet de régler vos achats dans les restaurants universitaires et les cafétérias du campus.

Comment activer et recharger son compte ?

IZLY vous envoie un email sur votre messagerie étudiante avec un mot de passe temporaire. Vous êtes alors dirigé vers <https://mon-espace.izly.fr> pour activer votre compte en ligne. Vous pouvez aussi télécharger l'application mobile IZLY.

Les activités sportives

L'université vous propose plus de 40 activités sportives dans les domaines suivants :

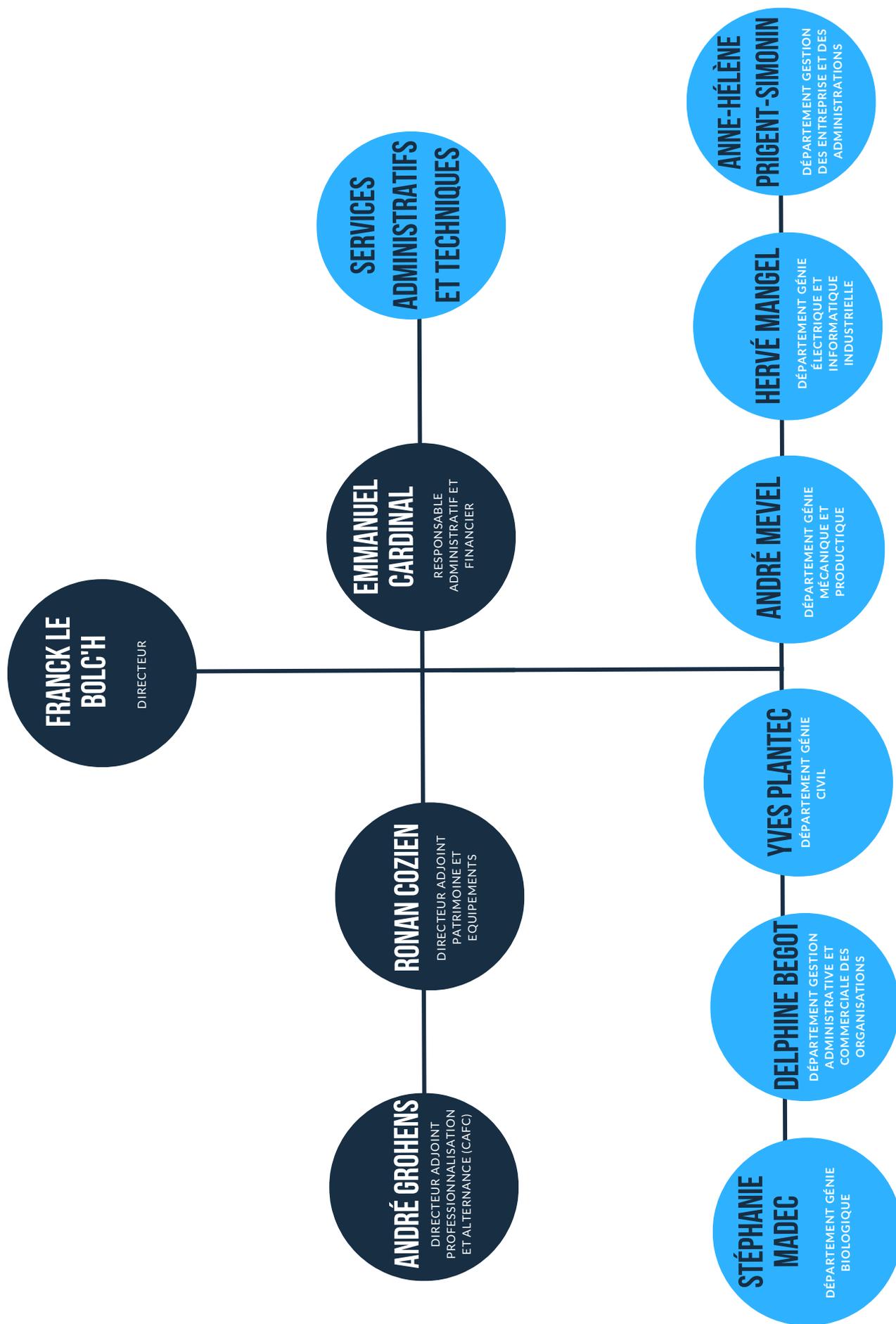
- Sports de combat
- Danses et expression
- Remise en forme et relaxation
- Activités gymnastiques
- Activités maîtrise de soi
- Activités aquatiques
- Raquettes
- Sports collectifs

Pour plus amples renseignements, contacter le service universitaire des activités physiques, sportives et de plein air (SUAPS) au 02 98 01 64 16 ou suaps@univ-brest.fr

Bus tramway et téléphérique

Pour une information, des horaires, les relais B, un itinéraire, rendez-vous sur le site internet : bibus.fr

L'ORGANIGRAMME DE L'IUT





CHEF DE DEPARTEMENT

Anne H  l  ne **PRIGENT-SIMONIN**
Ligne directe : 02-98-01-60-78

DIRECTEURS DES  TUDES :

1ERE ANNEE : **TAILLENS Muriel**
Suivi des  tudiants, des absences, des notes,
de la pr paration des jurys (bureau 424)

2IEME ANNEE : **LOCHET Aleth**
Suivi des  tudiants, des absences, des notes,
de la pr paration des jurys (bureau 420)

Directeur des  tudes : Alexandre BENION
Gestion des emplois du temps

Responsable des stages 1 re ann e :
LE GUEN Ga lle (bureau 414)

Responsable des stages 2 me ann e :
URIEN Marie-Christine (bureau 408)

Responsable des relations internationales :
LE DRAST Marine

SERVICE ADMINISTRATIF :

SECRETARIAT DU DEPARTEMENT,
ADMINISTRATION, COMPTABILITE :
MGC : **Isoline DELAYRE (02-98-01-82-30)**
isoline.delayre@univ-brest.fr
MAC : **Monique STEPHAN (02-98-01-64-78)**
monique.stephan@univ-brest.fr

AGENT DE SERVICE : **Natacha DAGONEAU**

LICENCE PROFESSIONNELLES : BUREAU 314

MANAGEMENT DES ACTIVIT S COMMERCIALES

RESPONSABLE :
Anne-H  l  ne PRIGENT-SIMONIN

DIRECTEURS DES ETUDES MAC :

Parcours Management des services et parcours
Management de la Distribution :
Philippe MANACH

Parcours e-Management et Marketing digital :
Erwan JOUD

Parcours Management des activit s maritimes :
Kevin CHARLES

M TIERS DE LA GESTION ET DE LA COMPTABILIT 

RESPONSABLE : **Muriel TAILLENS**

DIRECTEUR DES  TUDES MGC : **Ga l DIVARD**

L'ensemble de l'équipe pédagogique et le personnel administratif vous souhaitent la bienvenue au département GEA.

Vous entrez dans un système qui, pour la plupart d'entre vous, est nouveau. Si l'encadrement dont vous bénéficierez à l'IUT est une chance de réussite, il impose, en contrepartie, certaines exigences.

Afin de vous aider à mieux comprendre l'environnement dans lequel vous allez évoluer, je vous invite donc à lire ce guide et à le conserver précieusement car il vous éclairera tout au long de votre parcours universitaire en DUT.

Je vous souhaite une riche et fructueuse année universitaire !

Le Chef de Département
Anne Hélène PRIGENT-SIMONIN

LES ENSEIGNANTS TITULAIRES DE L'IUT

NOM PRÉNOM	MATIÈRE ENSEIGNÉE	MAIL
Alexandre BENION	Psychologie sociale et sociologie des organisations, RH	alexandre.benion@univ-brest.fr
Sandra BIHANNIC	LV2 Espagnol	bihannicsb@gmail.com
Danielle CABON	Compabilité, Fiscalité	danielle.cabon@univ-brest.fr
Kévin CHARLES	Economie	kevin.charles@univ-brest.fr
Guy CORRE	Contrôle de Gestion et Création d'entreprise	guy.corre@univ-brest.fr
Gaël DIVARD	Logiciel de gestion de la paie et Comptabilité des sociétés	gael.divard@univ-brest.fr
Stéphanie DURAND-COCHET	Communication, Economie	stephanie.durandcochet@univ-brest.fr
Catherine IQUILLE	Anglais (S3-S4), PPP, méthodologie de projet	catherine.iquillepfeiffer@univ-brest.fr
Marine LE DRAST	Anglais (S1-S2)	marine.ledrast@univ-brest.fr
Gaëlle LE GUEN	Comptabilité, Gestion financière	gaelle.leguen@univ-brest.fr
Yves LEMARIE	Introduction au management, stratégie	yves.lemarie@univ-brest.fr
Philippe LEOST	Environnement numérique d'information et de communication	philippe.leost@univ-brest.fr
Aleth LOCHET	Mathématiques	aleth.lochet @univ-brest.fr
Philippe MANACH	Gestion de la qualité de la logistique et de la production, GRC	philippe.manach@univ-brest.fr
Bertrand MORÉ	Comptabilité, Logiciels métiers, Système de gestion de bases de données	bertrand.more@univ-brest.fr
Anne-Hélène PRIGENT-SIMONIN	Marketing, Conception et méthodes d'enquête	anne-helene.prigentsimoni@univ-brest.fr
Muriel TAILLENS	Droit des affaires et Droit du travail	muriel.taillens@univ-brest.fr
Marie-Christine URIEN	Introduction au droit, Institutions européennes	marie-christine.urien@univ-brest.fr

LES ENSEIGNEMENTS

ORGANISATION EN 1ÈRE ANNÉE

5 groupes de TD

CM = Cours Magistraux / TD = Travaux Dirigés/ TP= travaux pratiques

SEMESTRE 1 - MATIERES -	Enseignants	Coeff.
UE1 : Environnement des organisations - Introduction		
M1101 : Expression Communication, éléments fondamentaux	S. Durand-Cochet, L. Durand	2
M1102 : Langue vivante LV1 Anglais	M. Le Drast	2
M1103 : Langue vivante LV2 – Allemand - Espagnol - FLE	S. Bihannic, G. Dethloff	1
M1104 : Environnement numérique d'information et de communication	P. Léost	2
M1105 : Projet Personnel et Professionnel	C. Iquille, AH Prigent-Simonin, MC Urien	1
M1106 : Economie	K. Charles	2
M1107 : Introduction au droit	MC. Urien	2
M1108 : Psychologie sociale et sociologies des organisations	A. Benion	2
M1109 : Adaptation aux publics étudiants et aide à la réussite	Équipe enseignante	1
UE2 : Outils et techniques de gestion - Introduction		
M1201 : Droit des obligations	M. Taillens	2
M1202 : Introduction au management	Y. Lemarié	2
M1203 : Comptabilité financière	D. Cabon, G. Le Guen, B Moré, E. Joud	3
M1204 : Initiation à la fiscalité et TVA	D. Cabon, Mme. Collec, Mr. Lauriol	2
M1205 : Mathématiques pour la gestion et statistiques	A. Lochet	3
M1206 : Marketing	AH. Prigent-Simonin	2
M1207 : Adaptation aux publics étudiants et aide à la réussite	Équipe enseignante	1

SEMESTRE 2 - MATIERES -	Enseignants	Coeff.
UE1 : Environnement des organisations - Approfondissement		
M2101 : Expression-communication, information et argumentation	S. Durand-Cochet, L. Durand	2
M2102 : Langue vivante LV1 Anglais	M. Le Drast	2
M2103 : Langue vivante LV2 – Allemand - Espagnol - FLE	S. Bihannic, G. Dethloff	1
M2104 : Environnement informatique	P. Léost, B Moré	2
M2105 : Projet Personnel et Professionnel	C. Iquille	1
M2106 : Economie	K. Charles, F. Alban	3
M2107 : Institutions publiques françaises et européennes	MC. Urien	1
M2108 : Conception et méthodes d'enquêtes	AH. Prigent-Simonin	1
M2109 : Adaptation aux publics étudiants et aide à la réussite	Équipe enseignante	1
UE2 : Outils et techniques de gestion - Approfondissement		
M2201 : Droit des affaires	M. Taillens, MC. Urien	3
M2202 : Gestion des ressources humaines	A. Benion	2
M2203 : Travaux d'inventaire et analyse des documents de synthèse	D. Cabon, G. Le Guen, B Moré, E. Joud	3
M2204 : Fiscalité des personnes physiques	D. Cabon, Mme. Collec, Mr. Lauriol	1
M2205 : Calcul et analyse des coûts	B. Moré, D. Cabon	2
M2206 : Probabilités	A. Locket	2
M2207 : Mathématiques financières	A. Locket	2
M2208 : Adaptation aux publics étudiants et aide à la réussite	Équipe enseignante	1
M2209 : Méthodologie de gestion de projet	C. Iquille, S. Durand-Cochet, MC Urien, G. Le Guen	

ORGANISATION EN 2^{ÈME} ANNÉE

5 groupes – 2 groupes de GCF et 3 groupes de GMO

Remarque : le jeudi après-midi est dans la mesure du possible réservé au sport.

SEMESTRE 3 - MATIERES -		Enseignants	Coeff.
UE1 : Management des organisations			
M 31 01	Anglais	C. Iquille	2
M 31 02	LV2	S. Bihannic, G. Dethloff	1
M 31 03	Economie	S. Durand-Cochet	1
M 31 04	Droit du travail	M. Taillens	1
M 31 05	Droit des affaires approfondi	Mme. Lavalou-Herry	1
M 31 06	Fiscalité des personnes morales	D. Cabon, Mr. Lauriol	1
M 31 07	Analyses statistiques pour la gestion	A. Lochet	1
M 31 08	Stratégie d'entreprise	Y. Lemarié, AH. Prigent-Simonin	1
M 31 09	Méthodologie de gestion de projet	C. Iquille, G. Le Guen, MC. Urien	1
M 31 10	Logiciels métiers	B. Moré	1
M 31 11	Simulation de gestion	Equipe enseignante	1
UE2 : Outils de la Gestion Comptable et Financière			
M 32 F 01	Expression communication des organisations	S. Durand-Cochet, L. Durand, H Ugo	2
M 32 F 02	Système de gestion de bases de données	B. Moré, O. Corrio	2
M 32 F 03	PPP	C. Iquille	1,5
M 32 F 04	Gestion financière	G. Le Guen, B. Moré	3
M 32 F 05	Calcul et analyse de coûts	B. Moré, L. Favé	2
M 32 F 06	Comptabilité approfondie	G. Divard	2
M 32 F 07	Révision comptable		1,5
M 32 F 10	Projet tutoré	Toute l'équipe	4

UE2 : Outils de la Gestion et du Management des Organisations			
--	--	--	--

M 32 M 01 Expression communication des organisations	S. Durand-Cochet, L. Durand, H. Ugo	2
M 32 M 02 Système de gestion de bases de données	B. Moré, O. Corrio	1,5
M 33 M 03 PPP	C. Iquille	1,5
M 33 M 04 Diagnostic financier GMO	D. Cabon	1,5
M 33 M 05 Calcul et analyse de coûts	B. Moré, L. Favé	1,5
M 33 M 06 Création d'entreprise	G. Corre, M. Kerdodé	1,5
M 33 M 07 Marketing opérationnel	AH. Prigent-Simonin	1,5
M 33 M 08 Gestion opérationnelle des ressources humaines	A. Benion	1,5
M 33 M 09 Gestion de la qualité de la logistique et de la production	A. Mével, P. Manach	1,5
M 33 M 10 Projet tutoré	Toute l'équipe	4

Sous réserve de modification par le conseil de département

Semestre 4 : Gestion Comptable et financière

UE 4.1 : Environnement et outils de la GCF		
M 41 01 Expression communication professionnelle	S. Durand-Cochet, L. Durand	1
M 41 02 Anglais approfondissement professionnel	C. Iquille	1,5
M 41 03 LV2	S. Bihannic, G. Dethloff	1
M 41 04 Economie	F. Alban	1
M 41 05 PPP	S. Durand-Cochet, A. Lochet	0,5
M 41 06 Système d'information de gestion	JH. Blanc, B. Moré	1
M 41 07 Contrôle de gestion et gestion prévisionnelle	D. Cabon	1
M 41 08 Droit administratif	MC. Urien	1
M 41 09 a Applications professionnelles statistiques	AH. Prigent-Simonin, E. Joud	1
M 41 10 a Etudes de cas pratiques	AH. Prigent-Simonin, E. Joud	1
M 41 F 11 Gestion de la trésorerie et diagnostic financier appliqué	G. Le Guen	1
M 41 F 12 a Spécificités fiscales et comptable des sociétés	G. Divard	1
M 41 F 13 Tableaux de bord de gestion	D. Cabon	1
M 41 F 14 a Logiciel de gestion de la paie	G. Divard	1

UE 4.2 : Mise en situation professionnelle		Coefficient
Projet Tutoré (120 heures)		4
Stage professionnel première année		3
Stage professionnel deuxième année		9

Sous réserve de modification par le conseil de département

Semestre 4 : Gestion et management des organisations

UE 4.1 : Environnement et outils de la GMO	Nom des enseignants	Coefficient
M 41 01 Expression communication professionnelle	S. Durand-Cochet, L. Durand	1
M 41 02 Anglais approfondissement professionnel	C. Iquille	1,5
M 41 03 LV2	S. Bihannic, G. Dethloff	1
M 41 04 Economie	F. Alban	1
M 41 05 PPP	S. Durand-Cochet, A. Lochet	0,5
M 41 06 Système d'information de gestion	JH. Blanc, B. Moré	1
M 41 07 Contrôle de gestion et gestion prévisionnelle	G. Corre	1
M 41 08 Droit administratif	MC. Urien	1
M 41 09 a Applications professionnelles statistiques	AH. Prigent-Simonin, E. Joud	1
M 41 10 a Etudes de cas pratiques	AH. Prigent-Simonin, E. Joud	1
M 41 M 11 Gestion appliquée à un secteur d'activité	G. Corre, P. Manach	1
M 41 M 12 Droit de la concurrence	C. Duval	1
M 41 M 13 Tableau de bord de gestion	D. Cabon	1
M 41 M 14 Gestion des achats et des ventes	P. Manach	1

UE 4.2 : Mise en situation professionnelle		Coefficient
Projet Tutoré (120 heures)		4
Stage professionnel première année		3
Stage professionnel deuxième année		9

Sous réserve de modification par le conseil de département

L'INTERNATIONAL BUSINESS PROGRAMME

Depuis quelques années déjà, les étudiants du département GEA de l'IUT de Brest ont la possibilité d'effectuer leur 4e semestre à l'étranger (Chicoutimi au Québec, Emden en Allemagne sur un cursus anglophone, Mittweida en Allemagne et Soria en Espagne).

Dans le but d'accentuer encore l'internationalisation du département, l'IUT a souhaité donner aux étudiants français et étrangers l'opportunité de suivre un enseignement dispensé à 100% en langue anglaise lors de leur dernier semestre ; les cours seront assurés par des enseignants de l'UBO, mais aussi par des professionnels impliqués dans les affaires internationales, et avec le soutien de Bretagne Commerce International.

D'autre part, des enseignants d'universités étrangères interviendront aussi dans les cours, et permettront l'ouverture interculturelle de cette formation. Enfin, des visites d'entreprises et des projets de groupes, tous orientés vers le développement international des entreprises, seront l'occasion pour les étudiants de mettre en pratique les acquis des cours.

LES EMPLOIS DU TEMPS

Les emplois du temps hebdomadaires évoluent régulièrement. Il appartient à l'étudiant de se tenir informé de son emploi du temps. Ceux-ci sont affichés de façon officielle sur le panneau d'affichage ad hoc au département et consultables en ligne via hyperplanning.

LE CONTRÔLE DES CONNAISSANCES

La notation joue un double rôle :

- Permettre aux enseignants et aux étudiants d'apprécier, au cours de la formation, la valeur du travail fourni dans chaque matière.
- Guider le jury pour les validations de chaque semestre.

Les travaux effectués par les étudiants au cours de l'année sont notés de 0 à 20.

LES ACTIVITÉS DE SYNTHÈSE, STAGES ET PROJETS TUTORÉS

Première année

- Stage de découverte d'une structure d'une durée de 4 semaines en fin d'année universitaire.
- Jeux d'entreprise (voir calendrier) :
 - ⇒ 1,5 journée en début d'année
 - ⇒ Synthèse d'une semaine en fin d'année

Deuxième année

- Stage de 8 semaines dans un domaine de gestion en fin d'année (voir calendrier).
- Synthèse d'une semaine de jeu d'entreprise (voir calendrier).
- Projet tutoré à effectuer en groupe durant l'année.

CALENDRIER UNIVERSITAIRE 2018 -2019

SEMAINE	DATES			OBSERVATIONS
36	3-sept.	au	8-sept.	GEA 1 : Rentrée 1^{ère} année Lundi 03 / 09 - 10h00 GEA2 : Rentrée 2^{ème} année Lundi 03 / 09 - 13h30
37	10-sept.	au	15-sept.	
38	17-sept.	au	22-sept.	
39	24-sept.	au	29-sept.	
40	1-oct.	au	6-oct.	
41	8-oct.	au	13-oct.	
42	15-oct.	au	20-oct.	
43	22-oct.	au	27-oct.	
Congés de Toussaint GEA1 et GEA2 du samedi 27/10/2018 au dimanche 04/11/2018				
45	5-nov.	au	10-nov.	Reprise : lundi 05/11 Férié : Toussaint - jeudi 01 /11 Armistice 1918 - dimanche 11 / 11
46	12-nov.	au	17-nov.	
47	19-nov.	au	24-nov.	
48	26-nov.	au	1-déc.	
49	3-déc.	au	8-déc.	
50	10-déc.	au	15-déc.	
51	17-déc.	au	22-déc.	
Congés de Noël GEA1 et GEA2 du samedi 22/12/2018 au dimanche 06/01/2019				
2	7-janv.	au	12-janv.	Reprise lundi 07 / 01 Début S2 / S4 Jury S1 / S3 semaine 4
3	14-janv.	au	19-janv.	
4	21-janv.	au	26-janv.	
5	28-janv.	au	2-févr.	
6	4-févr.	au	9-févr.	
7	11-févr.	au	16-févr.	
Congés d'hiver GEA1 du samedi 09/02/2019 au dimanche 24/02/2019 GEA2 du samedi 16/02/2019 au dimanche 24/02/2019				
9	25-févr.	au	2-mars	Reprise lundi 25 / 02 Férié : lundi de Pâques - 22 / 04
10	4-mars	au	9-mars	
11	11-mars	au	16-mars	
12	18-mars	au	23-mars	
13	25-mars	au	30-mars	
14	1-avr.	au	6-avr.	
Congés de printemps GEA1 du samedi 06/04/2019 au dimanche 21/04/2019 GEA2 du samedi 06/04/2019 au dimanche 14/04/2019				
17	23-avr.	au	27-avr.	STAGE GEA2 du 15/04/2019 au 07/06/2019 GEA1 reprise le lundi 07 / 05 STAGE GEA1 : du 03/06/2019 au 28/06/2019 Férié : Fête du travail - mercredi 01 / 05 Victoire 1945 - mercredi 08 / 05 Jeudi de l'Ascension - 30 / 05 Lundi de Pentecôte - 10 / 06 Fin des cours : 28 / 06 Jury S2 / S4 semaine 26
18	29-avr.	au	4-mai	
19	6-mai	au	11-mai	
20	13-mai	au	18-mai	
21	20-mai	au	25-mai	
22	27-mai	au	1-juin	
23	3-juin	au	8-juin	
24	11-juin	au	15-juin	
25	17-juin	au	22-juin	
26	24-juin	au	28-juin	

SUIVEZ NOUS



RÉSEAUX SOCIAUX

de l'IUT de
Brest-Morlaix



FACEBOOK
TWITTER

LINKEDIN

YOUTUBE
INSTAGRAM

EXCELLENTE ANNÉE UNIVERSITAIRE À L'IUT DE BREST-MORLAIX

*IUT de Brest-Morlaix, Site de Brest - Rue de Kergoat CS 93837 - 29238 Brest Cedex 3
Site de Morlaix - 43 quai du Léon - 29600 Saint-Martin-des-Champs
02 98 01 60 73 - www.iut-brest.fr
iut-brest-morlaix.scol@univ-brest.fr*

